

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept et le neuf du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.
Convocation : 03/01/2017.

Présents : MM & Mmes Bernard BRUNET – Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD – Jean-Pierre POPILLE – Nathalie GARCIA – Gontran BODESCOT.

Excusés : Mme & M. Katia GENILLON – Richard CHAUVIN.

Absente : Mme Carole DESCHAMPS.

Secrétaire de séance : M. Gontran BODESCOT.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour : « Fermage de la vigne » et « Représentants aux commissions communautaires » ➤ Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

I/ AUDIT ÉNERGÉTIQUE GLOBAL

Monsieur le Maire expose que la Commune de CHIROUBLES a adhéré à la convention de groupement de commande entre la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) et les Communes souhaitant réaliser un audit énergétique global des bâtiments communaux. Le Bureau d'Études FGE (France Gestion Ecologique), retenu pour effectuer cet audit énergétique, l'a réalisé courant le deuxième semestre 2016. Il est à noter que les travaux de rénovation thermique de l'École Publique n'étant pas achevés au moment de la réalisation de l'état des lieux, les résultats rendus sur ce bâtiment ne sont plus explicites. Monsieur le Maire présente Monsieur Vincent BABE, Ingénieur Conseil, venu exposer les résultats et remettre les rapports à la présente réunion de Conseil Municipal. Monsieur BABE prend la parole et excuse, dans un premier temps, Madame Camille BECQUET, chargée de mission, qui devait expliquer l'engagement de la CCSB dans cette démarche et les actions pouvant ouvrir droit à des subventions. Il évoque ensuite les objectifs de l'audit énergétique qui consistent à :

- Etablir un état des lieux du patrimoine communal,
- Evaluer les améliorations énergétiques et les coûts associés,
- Proposer un programme de travaux et suivre les consommations,
- Améliorer le confort des occupants.

Pour la Commune, le coût total, toutes énergies confondues, s'élève à 50 022 € TTC pour les bâtiments et à 4 661 € TTC pour l'éclairage public. C'est la zone « salle des fêtes – salle des jeunes – Point Lecture – café restaurant » qui représente la plus forte consommation en Kwh énergie. Les états des lieux des bâtiments font apparaître des murs principalement en pierre, des enveloppes peu ou pas isolées à l'exception de certaines zones rénovées (mairie et gîte), des toitures avec des isolations faibles, vieillissantes ou inexistantes et un manque global de qualité des huisseries : faibles performances, menuiseries avec simple vitrage ou double vitrage fin. Les systèmes de chauffage sont peu performants et polluants et les ventilations sont soit naturelles, soit mécaniques mais vieillissantes. Monsieur BABE présente ensuite des plans d'actions pouvant être programmés :

- à court terme sur 3 ans ➤ reprendre le calorifugeage en chaufferie, généraliser les robinets thermostatiques, mettre en place une programmation avec réduct et diminution de 0.5 °c pour les températures de consigne et de réduct ➤ installer des économiseurs d'eau dans tous les bâtiments ➤ généraliser les ampoules basse consommation (LED), sensibiliser les occupants.

- sur 5 ans ➤ créer une chaufferie fonctionnant avec des plaquettes de bois commune à la Mairie, le Gîte et l'École, créer un réseau fluide dans le Gîte, installer un circulateur à vitesse variable dans la Mairie ➤ isoler le plancher bas de la Mairie donnant sur la cave, remplacer les ouvrants par des menuiseries avec un DV 4.16.4 ➤ asservir la VMC de la Mairie à une horloge ➤ installer des panneaux solaires thermiques pour le gîte – investissement = 251 500 € TTC + Moe (12 %) soit 50 300 € TTC par an.

- sur 5 ans ➤ rénover le bâtiment Mélinand, la Salle Pulliat, le Dépôt de pain en isolant les murs par l'extérieur, en renforçant l'isolation en toiture, en remplaçant les ouvrants par des menuiseries avec un DV 4.16.4 ➤ installer une chaudière à granulés pour le bâtiment Mélinand, mettre en place des thermostats d'ambiance dans les logements ➤ installer des VMC hygroréglable pour les logements et autoréglable avec un interrupteur marche/arrêt pour la Salle Pulliat – investissement = 72 100 € TTC + Moe (12 %), soit 14 420 € TTC par an

- sur 10 ans ➤ création d'une chaufferie bois collective pour l'ensemble des bâtiments Salle des fêtes, Commerce, Point Lecture, les logements... - investissement 412 560 € TTC + Moe (12 %) soit 41 256 € TTC par an.

Monsieur BABE précise que ce programme ainsi présenté est rentable, écologique et crée des emplois.

Le Conseil Municipal remercie Monsieur Vincent BABE pour cet exposé.

II/ FINANCES

1) BAIL RURAL À FERME VITICOLE

Monsieur le Maire expose que la Commune de CHIROUBLES a consenti à Monsieur Julien CHANTREAU un bail à ferme sur la parcelle en nature de vigne, cadastrée section AB numéro 173 depuis le 10 août 2012. Cette parcelle a connu, comme beaucoup d'autres, d'importants dégâts causés par la grêle entre autres et de ce fait n'a produit aucune récolte. Aussi, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de ne pas recouvrer le produit du fermage pour la récolte 2016.

1) DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Monsieur le Maire informe que les dossiers de demandes de subvention doivent être déposés au plus tard le 20 janvier 2017, à la Sous-Préfecture de VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE. Des opérations prioritaires ont été déterminées par une commission départementale des élus dont les seuils minimum et maximum des dépenses HT sont compris entre 30 000 et 475 000 €. Il est rappelé que les dossiers déposés doivent « être prêts à démarrer » ; l'Etat n'intervenant au titre de la DETR qu'en qualité de dernier financeur. Le Conseil Municipal convient qu'il n'est pas possible de présenter un dossier pour ladite date, mais suggère de préparer d'ores et déjà un dossier pour 2018 et plus particulièrement pour la rénovation de la Salle des Fêtes.

III/ BÂTIMENTS

1) RÉNOVATION THERMIQUE ET ACCESSIBILITÉ DU BÂTIMENT DE L'ÉCOLE

La réception des travaux a eu lieu le 23 décembre 2016. Seul le marché de travaux du Lot 2 : ITE Façades – Entreprise RAVALTEX a eu des réserves émises : pose de la signalétique « ÉCOLE PUBLIQUE, 3 tuiles à remplacer, la tuile de rive à l'angle pignon nord côté rue à replacer.

ENEDIS doit également intervenir pour la repose des câbles d'électricité.

2) AGENCE POSTALE COMMUNALE

La fenêtre de l'Agence Postale a été changée le 04 janvier 2017. Il restera la porte à poser ; ces travaux sont programmés courant février 2017 par l'Entreprise BLUON. Le rafraichissement des murs serait également à faire.

3) RAPPORTS DE VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

La Société APAVE a effectué la vérification des installations électriques des différents bâtiments communaux. Les rapports font apparaître des observations à :

- La Salle des Fêtes : absence de schéma électrique dans les armoires ➤ à mettre en place + identification incomplète des circuits de l'armoire électrique ➤ à remettre à niveau + appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionnant pas en l'absence du réseau « normal » vers bar ➤ faire réviser le bloc autonome ou le remplacer.
- L'École : appareils d'éclairage de sécurité ne fonctionnant pas en l'absence du réseau « normal » ➤ remplacer la lampe hors d'usage et faire réviser les blocs autonomes ou les remplacer + identification incorrecte de l'appareillage dans l'armoire électrique ➤ repérer la destination desservie et apposer un étiquetage sûr et durable + l'éclairage de sécurité d'évacuation n'est pas conforme à la garderie ➤ à mettre en place.
- La Salle Pulliat : fonctionnement défectueux de l'éclairage de sécurité (BAES côté cour) ➤ le remettre en état de fonctionnement.
- L'Église : câble inutilisé, extrémité nue hors tension ➤ à supprimer d'urgence + identification incomplète des circuits de l'armoire électrique ➤ à remettre à niveau.

Il sera vu avec l'agent communal pour remédier à certains dysfonctionnements entrant dans ses compétences et avec un électricien, si nécessaire.

4) TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ

La Commission des Bâtiments, réunie le 09 décembre 2016, a énuméré les travaux devant être entrepris pour rendre accessible les bâtiments tels que programmés dans l'Agenda. Des devis de maçonnerie sont en attente pour réaliser la rampe d'accès à l'Église et à la Salle Pulliat. Des devis seront également sollicités pour la fabrication et la pose de main courante pour l'accessibilité des bâtiments énumérés ci-dessus ainsi que pour la Salle des Fêtes.

5) LOGEMENT AU-DESSUS DU COMMERCE

Monsieur le Maire informe que le contrat de location a été signé avec Madame Stéphanie JADOT avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2017.

IV/ VOIRIE

1) VÉHICULE MERCEDES SPRINTER

Monsieur le Maire informe que, lors de la réunion de chantier concernant les travaux à l'École le vendredi 30 décembre 2016, les personnes présentes ont remarqué l'ouverture anormale du grand portail du local communal sis dans la cour. En s'approchant, ils ont découvert l'effraction sur ce portail et la disparition du véhicule Mercedes Sprinter. La Gendarmerie, aussitôt avisée, a constaté ces faits. Monsieur le Maire a déposé une plainte. Après avoir transmis tous les documents nécessaires, la Commune est en attente de la décision rendue par l'assureur AVIVA sur le dédommagement de ce véhicule. Quoiqu'il en soit, le Conseil Municipal convient qu'il faut prévoir l'acquisition d'un nouveau véhicule de même type. En attendant, l'agent communal utilise son véhicule personnel pour faire les achats pour le compte de la Commune ➤ se renseigner sur la couverture d'assurance.

2) TRAVAUX

A/ PROGRAMME VOIRIE 2017 : Monsieur le Maire communique l'estimation du montant des crédits susceptibles d'être alloués par la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) pour les travaux de voirie 2017, soit :

- Investissement = 43 427.00 € + reliquat 2016 5 413.83 € = 48 840.83 € TTC.

Il présente ensuite le programme de voirie 2017 chiffré par Monsieur Jean-Claude BENAS, Conducteur des travaux à la CCSB, dont le montant total s'élève à 58 304.05 € TTC, à savoir :

- Voie communale n° 9 du « Pont à Chataigner Durand » : confortement de talus en enrochement et reprise du bord de chaussée = 24 347.91 € TTC ;
- Voie communale n° 215 à « Fonds Bâteaux » :
 - Partie basse : reprofilage et enduit (1 050 m²) = 16 485.54 € TTC
 - Partie haute : décaissement + GNT + enrobé = 17 470.59 € TTC
 - Surlargeurs de chaussée sur la partie haute = 1 765.81 € TTC ➤ à voir pour une prise en charge par le riverain.

Le Conseil Municipal valide les propositions de travaux énumérés ci-dessus, sachant que le coût total sera supérieur à l'enveloppe prévue mais fera l'objet d'une déduction sur l'exercice 2018.

Pour information, les travaux réalisés en 2016 ont coûté :

- 13 574.66 € TTC pour la fin des travaux au « Fêtre » ;
- 24 000.00 € TTC pour l'Allée des Géraniums ;
- 3 667.50 € TTC pour le caniveau près du Château DeRaousset ;
- 2 410.36 € TTC pour la création d'un regard grille près de l'habitation de la Famille SAVOYE JAMBON, Route du Col de Durbize.

B/ AMENDES DE POLICE : Par courrier en date du 16 décembre 2016, Monsieur le Préfet du Rhône informe que le Conseil Départemental du Rhône a procédé à la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Afin de permettre le versement de la subvention revenant à la Commune, Monsieur le Maire invite les Conseillers à délibérer sur l'engagement à faire réaliser les travaux concernant l'aménagement du parking de l'Église et la règlementation de la circulation sur une voie communale.

Après en avoir délibéré, les Conseillers émettent un avis favorable à l'engagement de faire réaliser les travaux cités ci-dessus et de ce fait, acceptent la subvention proposée, soit 2 045.00 € ; celle-ci ayant d'ailleurs déjà été versée.

V/ EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU BOURG ENTRÉE SUD

Monsieur le Maire informe que la consultation des entreprises a été lancée. La date limite de dépôt des dossiers de candidatures et offres a été fixée au 19 janvier 2017. Le Bureau CALAD'ÉTUDES procèdera à l'analyse des plis reçus en ligne et par voie postale.

VI/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS (CCSB)

1) COMMISSIONS DE LA CCSB

Comme convenu lors du Conseil Communautaire de la CCSB du 20 décembre 2016, chaque Commune est invitée à proposer un représentant pour chacune des Commissions de la CCSB. Sont nommés :

- Aménagement de l'espace, Logement/Programme de l'habitat (PLH), Système d'information géographique (SIG), Transports ➤ Pierre COURIVAUD ;
- Développement économique ➤ Katia GENILLON, Richard CHAUVIN ;
- Agriculture, Viticulture, Sylviculture ➤ Bernard BRUNET, Pierre COURIVAUD ;
- Tourisme ➤ Katia GENILLON, Richard CHAUVIN ;
- Gestion et réduction des déchets, Environnement, Service public d'assainissement non collectif (SPANC) ➤ Patrick VIGNERON, Gontran BODESCOT ;
- Culture ➤ Bernard BRUNET, Nathalie GARCIA ;
- Sport ➤ Gontran BODESCOT ;
- Affaires sociales ➤ Nathalie GARCIA ;
- Voirie, Hydraulique, Erosion ➤ Bernard BRUNET, Joël GAUTHIER.

2) CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN POUR LES MISSIONS D'ASSISTANT DE PRÉVENTION

Monsieur le Maire rappelle que chaque employeur doit se doter d'un Document Unique (DU), qui recense les situations à risques pour ses employés et qui identifie les mesures prises pour limiter ces risques. De plus, les employeurs doivent disposer des services d'un Assistant de Prévention (AP) chargé de conseiller et d'assister l'autorité territoriale en matière de santé et de sécurité au travail. Enfin, un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) doit contrôler les conditions d'application des règles du Code du travail.

La CCSB et ses Communes membres se sont dotées d'un schéma de mutualisation, adopté par le Conseil Communautaire le 17 décembre 2015, dans lequel les questions de prévention font parties des sujets de mise en commun, suite à la demande des Communes.

La Commune ne répond pas correctement à ce jour à ces obligations. Aussi, il est proposé, dans le cadre de la convention générale de mutualisation des services entre les Communes et la CCSB, de constituer un service commun, dans lequel interviendrait à temps plein un assistant de prévention pour le compte des Communes qui le souhaitent et de la CCSB.

Cet agent pourrait se voir confier les missions suivantes :

- Elaboration ou reprise et du suivi du Document Unique,
- Missions d'Assistant de Prévention au long de l'année.

Pour les missions d'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection, il serait conseillé aux Communes de les confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône.

Le coût du service serait à répartir entre les différents utilisateurs, soit les Communes s'étant déclarées intéressées et la CCSB.

Les critères de répartition proposés sont, à part égale :

- Le nombre d'agent employés dans l'année (tout statut et tout temps de travail confondu),
- Le nombre d'unités de travail identifiées dans le Document Unique (une unité de travail étant définie par un ou des lieux pour le(s)quel(s) peuvent être caractérisés des risques homogènes et différents d'autres unités de travail).

Pour la Commune, le nombre de jours de travail est estimé à 5.64 correspondant à la mise en place et au suivi. Le coût prévisionnel à rembourser à la CCSB serait de l'ordre de 1 436.94 €.

La répartition tient compte de l'élaboration ou la reprise du Document Unique pour tous, la 1^{ère} année, ainsi que les missions d'assistant de prévention. Les années suivantes, les Communes ayant bénéficié de l'élaboration ou de la reprise du DU n'auront à prendre en charge que les missions d'assistance. Une convention définira les modalités pratiques de mise en œuvre de ce service.

Enfin, notons que le Fond National de Prévention de la CNRACL peut subventionner les Communes qui entre dans le dispositif (l'estimation du FNP à déduire serait de l'ordre de 903.74 € - 160 €/j).

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur cette proposition.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le projet de service commun d'assistant de prévention,
- Approuve le projet de convention à passer avec la CCSB, qui porte ce service,
- Approuve les modalités de répartition du coût du service telles que décrites ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à la mettre en œuvre.

3) CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE

Monsieur le Maire fait part que le 1^{er} Avenant au 3^{ème} Contrat (volets enfance et jeunesse) pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018 a été signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône. La nature de l'action concernée par cet Avenant est la « garderie périscolaire » et la prestation versée par la CAF sera de l'ordre de 953.99 € chaque année.

VI/ QUESTIONS DIVERSES

Sont évoqués :

1) VŒUX

La cérémonie communale s'est bien déroulée malgré des problèmes de micro. Les Conseillers ont constaté un nombre important de personnes présentes.

Monsieur le Maire met à disposition les cartes de vœux qu'il a reçues.

2) BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur Gontran BODESCOT informe qu'il a reçu quelques articles pour le prochain bulletin. Il viendra récupérer ceux réceptionnés en Mairie. Il demande que les articles municipaux soient rendus au plus tard le 20 janvier.

3) PROJETS DU CRU CHIROUBLES

Madame Christine JAMBON et Monsieur Rémy PASSOT souhaitent rencontrer les membres du Conseil Municipal pour exposer divers projets concernant la promotion du Cru CHIROUBLES. Il leur sera proposé le samedi 21 janvier 2017, à 9 h 30, à la Mairie ou en cas d'impossibilité, le samedi 28 janvier.

4) POINT LECTURE

Madame Chantal ADAMIAK a fait savoir que l'ordinateur de la Bibliothèque ne fonctionnait plus. Monsieur Gontran BODESCOT regarde cela mercredi.

5) NAPS

Madame Nathalie GARCIA évoque que l'ATSEM est absente un jeudi par mois et est remplacée par Madame Agnès GEOFFROY. A la fin du temps des NAPS, des enfants se retrouvent seuls le temps que Madame GEOFFROY emmènent les autres élèves devant rentrer chez eux. Il sera demandé à la directrice s'il lui est possible de surveiller durant ce laps de temps les enfants restant seuls ou bien la Secrétaire de Maire ira à l'École le temps nécessaire.

6) CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de remerciements pour l'attribution de la subvention.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au lundi 06 février 2017 à 20 heures 00.

La séance est levée à 22 heures 25.

